



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

13 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos le 13 novembre 2020 à 18h30 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Assiste également à la réunion madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

339-11-2020

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

- 1.1 Embauche du Directeur des finances et trésorerie
- 2.1 Octroi de contrat pour le sable abrasif – 2020-2021

Monsieur Jean-Philippe Martin, Maire, demande à tous les conseillers s'ils sont en accord avec ce qui vient d'être dit. Tous les conseillers sont en accord.

340-11-2020

Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 avril 2020 ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 13 novembre 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

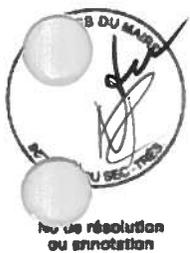
CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que, la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 13 novembre 2020

Il est proposé par Jean-Pierre Lavoie, appuyé par Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio. Tous les conseillers sont en accord.

Enregistrement de la séance du 13 novembre 2020

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la municipalité peut recourir à différents moyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance;

Il est proposé par Jean-Pierre Lavoie, appuyé par Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal. Tous les conseillers sont en accord.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Denis Desautels, conseiller, appuyé par Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2020

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Tenue de la séance à huis clos

Enregistrement de la séance

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

1 Ressources humaines

1.1 Embauche du directeur des finances et trésorerie

2 Réseau routier, transport

2.1 Octroi de contrat pour le sable d'hiver

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 13 novembre 2020

343-11-2020

1. Ressources humaines

1.1 Embauche du directeur des finances et trésorerie

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de directeur des finances et trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a reçu deux candidats en entrevue à la suite de la présélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux candidats reçus en entrevue;

CONSIDÉRANT l'expérience de travail municipal, le niveau d'études et le titre de CPA-CA du candidat recommandé;

Il est proposé par Christiane Légaré, appuyé par Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE monsieur Robert Belliveau soit nommé au poste de directeur des finances et trésorerie de la municipalité de Val-des-Lacs pour une entrée en fonction le 23 novembre 2020.

QUE les modalités prévues au contrat de travail à intervenir avec monsieur Belliveau dont les termes ont été discutés par les membres du conseil municipal lors de caucus soient approuvées.

QUE monsieur Belliveau soit nommé officier autorisé à agir au nom de la municipalité et à signer tout document financier, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Lacs, afin de lui permettre d'exercer les devoirs et charges de cette fonction;

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise monsieur le maire Jean-Philippe Martin et la directrice générale madame Nathalie Paquet, à signer l'entente de travail pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Lacs.

2. Réseau routier, transport

2.1 Octroi de contrat pour le sable d'hiver

344-11-2020

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres S2020-04 pour l'achat de sable abrasif hiver 2020-2021 a été envoyé par invitation à 4 (quatre) soumissionnaires potentiels, le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a reçu 2 (deux) soumissions et a procédé à l'ouverture des enveloppes scellées le 6 novembre 2020 à 11h05 au 349 ch. De Val-des-Lacs, Val-des-Lacs;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE
13 novembre 2020

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes
RB Gauthier Inc.	89 232.00 \$
9369-5006 Québec inc.	78 624.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire était 9369-5006 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de conformité, le 7 novembre, le plus bas soumissionnaire s'est avéré être non conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE 9369-5006 Québec inc. a été avisé par courriel le 7 novembre à 17h11 que sa soumission n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE 9369-5006 Québec inc. a été avisé par téléphone et courriel le 9 novembre à 11h23 qu'il avait jusqu'au 12 novembre 14h30 pour se conformer;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre à 14h30, la soumission de 9369-5006 Québec inc. n'était toujours pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de RB Gauthier inc. était conforme aux exigences de l'appel d'offres;

Il est proposé par Daniel Kempa, appuyé par Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le contrat à l'entreprise R.B. Gauthier inc. pour l'achat de sable abrasif hiver 2020-2021 pour un montant de 89 232.00 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres et de la soumission reçue.

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le suivi de la présente résolution.

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denis Desautels, appuyé par Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 18h46.

345-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
13 novembre 2020

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, madame Nathalie Paquet, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Jean-Philippe Martin
Maire


Nathalie Paquet
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Philippe Martin
Maire